

CONSEIL DES CITOYENS DU 24 OCTOBRE 2008

Étaient présents :

Éliette BIGAUD - Marie-José DELHOMMEAU - Michel DELHOMMEAU - DESQUEYROUX Chrystelle - DESQUEYROUX Sébastien - DUBROCA Alain - DUNEZAT Jean-Marc - ÉLISSEIX Roger - LACROIX Martine - MOURA-SERVAIS Christine - PARGADE Christine - ROUZOUL Valérie - SUAIRE Jean-Pierre - VIMENEY Robert

Pour le Conseil Municipal :

CORBANÈSE Jean - DUSSILLOLS Francis - HILAIRE Michel - JUCLA Anne-Marie - LACROIX Francis - LARROUY Anne

Étaient excusés :

BROTIER Christine - MARCON Laurent - SANCHEZ Françoise

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité et sera publié dans "LE Petit Journal".

Il est rappelé que la réunion portera sur les compétences des différentes collectivités territoriales et un document récapitulatif est remis à chacun. Il est donc fait une présentation pour les collectivités suivantes :

- Région
- Département
- Communautés de Communes
- Communes

des compétences prévues par la Loi, des ressources propres et de la notion de représentativité pour chacune des collectivités.

La Région

- développement économique - aménagement du territoire (développement durable, contrat de plan, aéroports civils, ports autonomes, transports non urbains de personnes) - éducation (lycées), formation professionnelle et culture - certaines actions en matière de santé (facultatives)
- Conseil Régional élu au suffrage universel direct (scrutin de liste)

Le Département

- action sociale et sanitaire (enfance, handicapés, personnes âgées, insertion sociale, aide au logement, protection judiciaire de la jeunesse, protection sanitaire de la famille) - aménagement de l'espace et l'équipement (voirie, transports urbains et scolaires, ports maritimes et de commerce, équipement rural, gestion de certains cours d'eau, plans d'eau et lacs) - éducation (collèges), culture (enseignement artistique) et patrimoine - actions économiques (facultatives)
- Conseil Général élu au suffrage universel direct (scrutin uninominal par canton)

La Communauté de Communes des Coteaux Macariens

- développement économique - aménagement de l'espace - protection et mise en valeur de l'environnement - politique du logement et du cadre de vie - faucardage - promotion et développement des activités en matière culturelle et sportive - mise en commun de matériel
- en cours de réflexion pour un transfert des Communes vers la CDC : zones d'activités et industrielles - voirie - services d'aides à domicile pour personnes âgées - éducation - équipements culturels et sportifs - lecture publique avec création d'une bibliothèque....
- Conseil communautaire composé de délégués élus par les Conseil Municipaux (2^{ème} degré par suffrage indirect). Le nombre de délégués est fonction du nombre d'habitants de chaque commune : pour celles de plus de 1.000 habitants il y a 3 délégués titulaires et 3 suppléants; pour celles de moins de 1.000 habitants il y a 2 titulaires et 2 suppléants. La CDC est dirigée par un président et un bureau (14 membres) élus par le Conseil communautaire.

La Commune

- état civil - élections - enseignement (école) - action sociale - aménagement - tous les réseaux (eau, assainissement, voirie communale...) - protection de l'ordre public - urbanisme - action économique - logement - santé - culture.... pas de limitation, la Commune peut intervenir dans tous les domaines en respectant les lois et règlements.
- Conseil Municipal élu au suffrage universel direct, présidé par un Maire.

Il existe un principe constitutionnel qui donne aux collectivités territoriales la liberté de s'administrer. C'est ce qui justifie qu'elles ont le pouvoir de voter les impôts qui représentent, avec les dotations de l'État, leurs principales ressources.

Le projet de l'État dont l'application serait assez rapide, est de :

- mettre en place des niveaux de décision plus larges en regroupant des CDC comme il a poussé les Communes à se regrouper au sein des CDC depuis 2000.
- regrouper les CDC de Langon, Auros et Saint Macaire
- supprimer les échelons qu'il considère comme "un mille feuilles" trop complexe et en particulier le Département, mais également la Région.
- de plus l'État abandonne petit à petit son rôle de "péréquation", de redistribution des richesses qui permettait aux Communes, Départements ou Régions plus pauvres de pouvoir faire autant que les plus riches.

À partir de ces éléments la discussion porte sur :

- la représentation des citoyens au sein des différentes collectivités et surtout sur l'éloignement des lieux de décisions, sur le manque d'information des citoyens (voire des élus selon les communes) de ce qui se décide en CDC, sur la représentativité des communes au sein de la CDC, sur la légitimité des différents types d'élus
- le rôle essentiel de l'échelon communal en matière d'information et de consultation du citoyen
- les avantages et inconvénients de se regrouper en Communauté de Communes pour faire plus :
 - ✓ avoir plus de moyens. Ex : si la CDC n'existait pas il n'aurait pas pu y avoir de crèche
 - ✓ mise en commun de moyens et économies d'échelle pour avoir plus de force (ex. pour faire face à l'hégémonie de Langon)
 - ✓ favoriser l'efficacité car les conditions de vie ne sont plus les mêmes, aujourd'hui l'environnement quotidien est élargi et ne se résume plus à sa Commune (ex. équipements sportifs qui sont utilisés par les habitants de tout le canton voire au delà).
 - ✓ favoriser le dialogue et l'échange (ex. au sein des commissions de la CDC où tous les élus peuvent participer) pour la mise en commun d'intérêts, améliorer la réflexion collective sur un territoire et éviter des réactions "individualistes"
 - ✓ mais il y a une perte d'autonomie des Communes (ne peuvent plus intervenir sur les compétences une fois transférées à la CDC)
 - ✓ mais l'ajout d'un échelon (surtout élu au suffrage indirect) éloigne le citoyen et réduit la démocratie : la Commune est l'échelon de la proximité.
 - ✓ mais si les Communes perdent du pouvoir et ne sont plus un lieu de décision (une simple antenne ?) il y a le risque que les citoyens se désintéressent de cet échelon et ne participent plus à la vie municipale
 - ✓ mais la communication, l'information, la consultation des citoyens sont plus compliquées

En ce qui concerne les moyens donnés aux collectivités pour appliquer leurs politiques dans leurs domaines de compétences :

- les Communes votent le taux des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) et c'est ce qui caractérise leur autonomie
- les autres collectivités appliquent des taux supplémentaires (ex. la CDC vote un taux qui s'applique aux bases des 4 mêmes taxes)
- toutes bénéficient de dotations de l'État pour leur fonctionnement mais certaines sont insuffisantes pour financer des compétences que l'État leur a confiées à sa place (ex. RMI pour le Département, les transports la Région...)
- l'État aimerait que la taxe professionnelle ne soit plus laissée à l'appréciation des Communes et incite à ce que l'on passe en TPU
- la taxe professionnelle serait alors perçue par les CDC et plus par les Communes qui n'auraient plus de marge de manoeuvre et seraient obligées de "taper" dans les "impôts sur les ménages"
- d'un autre côté s'il y a fermeture d'une usine sur une Commune les conséquences financières seraient moindres qu'aujourd'hui où cela représente une importante baisse de recettes pour le budget
- aujourd'hui la discussion a lieu à la CDC des Coteaux Macariens car cette TPU s'accompagne de moyens supplémentaires donnés par l'État (incitation qui pourrait être de 100.000 à 150.000 € par an ici) mais ce transfert s'accompagnerait de compétences supplémentaires.

En conclusion le Conseil citoyen estime nécessaire et efficace de se regrouper sur certaines compétences mais souhaite une véritable circulation des informations dans les Communes, la possibilité pour les habitants de s'exprimer, de participer et que les décisions soient prises collectivement et non pas "confisquées" par quelques uns.

prochaine réunion :
21 novembre 2008 à 19h

sur le sujet :
voirie, déplacements,
problèmes de sécurité